

SLC – CSF
(novembre 2009)

Syndicat du Logement et de la Consommation

4, place de la Porte de Bagnolet - 75020 Paris

ASCENSEURS CONTRATS D'ENTRETIEN ET PÉNALITÉS

**Les locataires RIVP
subissent des pannes d'ascenseurs
de plus en plus fréquentes.**

Or en 2009,
**la RIVP a passé avec les ascensoristes
de nouveaux contrats d'entretien
avec des clauses de plus en plus défavorables aux locataires :**

- Délais de dépannages quasiment doublés
- Contrôles d'entretien moins fréquents....

Un tel recul est inacceptable.

**Le SLC-CSF exige
la renégociation immédiate de ces contrats.**

Par ailleurs,
**les locataires sont les 1ères victimes
des pannes à répétition ou du mauvais entretien des ascenseurs.**

Or en cas de défaillance,
**des pénalités financières sont applicables aux ascensoristes
et en toute justice,
celles-ci devraient être reversées aux locataires
en dédommagement du préjudice subi.**

C'est loin d'être le cas !

C'est pourquoi,
**le SLC-CSF a saisi les Conseillers de Paris,
qui par un vote à l'unanimité,
(Conseil de Paris de juin 2009)
ont demandé aux bailleurs de la Ville de Paris
de rembourser les locataires lésés.**

**Locataires,
Soutenez la demande faite à la RIVP par le SLC-CSF
pour obtenir le reversement des pénalités ascenseurs.**



RENOVATION DES ASCENSCEURS

A la RIVP
les travaux de rénovation des ascenseurs
(rendus obligatoires par la réglementation)
se déroulent depuis des mois
dans des conditions souvent désastreuses :

- Manque d'informations précises des locataires
- Délai d'information préalable de 1 mois non respecté avant le début des travaux
(délai permettant notamment aux locataires ayant des problèmes de mobilité de s'organiser pour la durée des travaux)
- Dates de début et de fin des travaux non respectées,
- Ascenseurs fréquemment en pannes après rénovation,
- Remise en service des appareils sans branchement de la télésurveillance

Le SLC-CSF dénonce

**ces situations inacceptables,
qui pénalisent**

lourdement les locataires dans leur vie quotidienne
et tout particulièrement les personnes âgées, handicapées, malades...

Or,

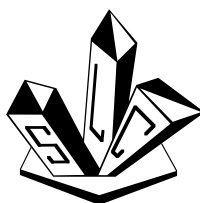
la Direction de la RIVP

n'a toujours pas pris la mesure de ces difficultés de terrain.

C'est pourquoi,

le SLC-CSF exige que la RIVP

prenne enfin toutes les mesures nécessaires
pour faire cesser rapidement tous ces dysfonctionnements.



SLC - CSF